



www.lifelinda.org



Les bonnes pratiques

LE GRAND DAUPHIN ET LA LOI

Le Grand dauphin est protégé par de nombreuses législations :

Législation nationale

Deux arrêtés (20-10-70 et 27-07-95) le protègent contre la destruction, la poursuite, la mutilation ou la capture.

Législation européenne

Le Grand dauphin est inscrit aux annexes II et IV de la directive "Habitats" (92/43 du 21-05-92) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Textes internationaux à portée méditerranéenne

ACCORD ACCOBAMS

Cet accord instaure le principe d'une coopération régionale du Portugal à l'Ukraine dans le domaine de la protection des mammifères marins.

Sanctuaire PELAGOS : cet accord entre l'Italie, Monaco et la France propose une harmonisation entre les parties pour la lutte contre les pollutions, pour l'observation touristique des Cétacés ainsi que pour la réglementation des compétitions d'engins nautiques à moteur. C'est le premier texte juridique au monde à créer une aire marine protégée au-delà des eaux placées sous la souveraineté ou la juridiction des Etats.

SANCTUAIRE PELAGOS

Le Sanctuaire PELAGOS est une zone géographique délimitée dans le cadre d'un accord international signé par la France, l'Italie et Monaco. Il a pour objectif de protéger les Cétacés et leurs habitats contre toutes les causes de perturbations : pollutions, bruit, capture et blessures accidentelles, dérangement, ... Des mesures de gestions concertées entre l'Italie, la France et Monaco sont progressivement mises en place en relation avec les acteurs concernés : les services de l'Etat compétents, les collectivités territoriales, les professionnels des transports, de la pêche et du tourisme, les associations et les scientifiques.

Etendu sur un territoire de 87 500 km², le Sanctuaire couvre un espace du bassin méditerranéen appelé bassin Corso-liguro-provençal. Ce périmètre est particulièrement fréquenté par les Cétacés, durant l'été. Cela s'explique par des caractéristiques favorables à leur présence : un talus continental réduit et entaillé de canyons qui augmentent la diversité topographique, des profondeurs importantes, des conditions physiques et climatiques qui favorisent les remontées d'eaux profondes riches en éléments nutritifs et le développement de nourriture.



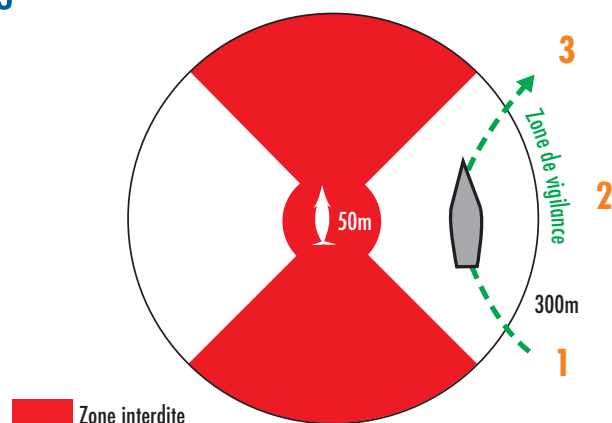
QUELLE ATTITUDE ADOPTER SI VOUS RENCONTREZ DES CÉTACÉS ?



- > Dès le repérage des Cétacés et quelque soit la distance, une vigilance particulière et une vitesse adaptée sont de rigueur ; d'autres animaux peuvent être présents dans le secteur.
- > Interrompre immédiatement l'observation des animaux si l'on constate la présence de nouveau-nés, ou si les animaux semblent agités ou stressés.
- > Ne pas toucher les animaux directement ou à l'aide d'instruments lorsqu'ils rejoignent volontairement le bateau.

L'observation des cétacés peut devenir nuisible si elle est trop importante, soyons respectueux en appliquant ces bonnes pratiques :

- > 1 - Approche progressivement parallèle, vitesse maximum 5 nœuds, distance minimum 50 mètres.
- > 2 - Un seul bateau sur zone, allure stable (vitesse, direction), vitesse égale à l'animal le plus lent, ne pas couper le moteur.
- > 3 - Observation limitée à 15 minutes, route de départ sans ambiguïté.



Sanctuaire PELAGOS

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT CORSE

